

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Houlon, 4 [octobre 1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Didier-Demanche et Cie](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Houlon](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (400, 401)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Houlon, 4 [octobre 1849]. Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27119>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 octobre 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Houlon](#)

Lieu de destination Reims (Marne)

## Description

Résumé Godin accuse réception de paiements de la part de Houlon d'un montant total de 740 F. Il lui demande de préciser si les cuisinières de 60 et 69 cm qu'il demande doivent être livrées avec ou sans chaudière. Godin explique à Houlon qu'il n'a plus de cuisinière de 60 et 54 cm en magasin et qu'il livre désormais ces appareils à condition que la commande comprenne, pour une de ces cuisinières, trois autres cuisinières. Il l'incite à se fournir de cuisinières de 69 cm.

Notes En haut de la page 401 du registre, une note est manuscrite dans la marge, relative au passage de la lettre sur les conditions de vente des cuisinières de 60 et 54 cm : « à ajouter à la lettre Didier-Demanche et Lefert ».

## Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Didier-Demanche et Cie](#)

Lieux cités [Reims \(Marne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Didier-Demanche et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillier établi à Reims (Marne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

---

Nom Houlon

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillier à Reims (Marne) au XIXe siècle, distributeur d'appareils de la [manufacture Godin-Lemaire](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023



1849 400

Paris

4<sup>br</sup> 3

Monsieur Le Febvre rue Dauphine 11  
je vous prie de m'expédier mille manches vernis  
du plus petit échantillon que vous avez fourni  
et quatre cents du plus gros je vais en  
manquer vous me rendrez donc service de me  
expédier de suite 4 ou 500 cents si je dois  
attendre pour recevoir le tout

les dernières boules que vous m'avez livrées  
pèsent 41 grammes pourrez vous m'en faire 4  
55 grammes cela ne ferait que 1.41 500  
de plus de verre pour cent de boules et elles  
seraient bien plus solides combien vaudraient-  
elles je payerais volontier la valeur du verre  
et j'en prendrais un ou 2 mille

ag... ill. m. s.s.

Reims

4

Messieurs Demambré et C<sup>ie</sup>  
j'ai bien noté de votre lettre du 2<sup>er</sup> nt  
la somme de francs 365  
dont vous êtes crédit comme suit  
sur Roubaix à vous 32.95  
sur Paris " 303.  
escompte 2 % 7.05  
agréez ill. mes sincères salutations

6

Reims

4

Ms houlon  
j'ai noté à votre lettre datée du 2<sup>er</sup> nt  
sur Reims au 15<sup>me</sup> franc 300  
sur Paris - 15<sup>me</sup> franc 32.9  
" " à vous 111.65  
dont vous êtes crédit à vous franc 740.65  
souf bonm. fin pour vos manches  
par votre susdte vous me demandez  
des cuisières 60<sup>me</sup> et 69<sup>me</sup> dans ce que  
je n'est avec ou dans chaudière

à ajouter n'ayant déjà plus en magasin. Je vous <sup>peux pas</sup> écrire  
à la lettre je vous prie de faire note que je n'en  
veiller demandera maintenant livré que dans la proportion  
et aujet de une <sup>deux</sup> autre <sup>deux</sup> d'autres ~~sont~~ des caisseries  
voyez si cela ne doit pas nous engager à  
prendre <sup>deux</sup> deux autres <sup>et plus</sup> caisseries 69 fm qui sont à pris  
pris du même prix

Régréz

Reçus <sup>4</sup> Monsieur Lefèvre Cennet

je vous retourne sous ce que sur  
ce voyage d'imposte de 10.60  
dont <sup>deux</sup> deux me reviennent  
(voir ci-dessus)

Régréz

St-quentin Monsieur Damase

je vous livrerai les 12<sup>es</sup> 60 et 90 fm au prix  
du tarif mais elles rentreraient dans mes livraisons  
que pour un quart car je n'en ai plus en  
magasin

je vais vous expédier celle dont je vous besoin  
de me dire que Distillerie a des 12<sup>es</sup>  
voyez aussi obligant pour ce assurer si c'est  
vrai et pour savoir si mon nom est dessus

ay m s. s.

P.s. M. Deruelle m'a pris quelque mis-  
sion que je vendu 10 francs moins que les  
miennes c'est sans doute elles la qu'il vend  
bon marché

errras Monsieur Gaquet

je ne peux rien retrancher de la 12<sup>es</sup>  
je les vendu au contraire en ce moment 9 francs  
plus cher

je n'ai reçue de votre lettre votre R. de p. 1000 dont je n'ai  
credité votre compte

ay m s. s.